



MOYENS, AIDE JURIDICTIONNELLE  
ET PROFESSIONS POUR LA JUSTICE

---

## 18 | LES PROFESSIONS JURIDIQUES ET JUDICIAIRES

## 18.1 LES OFFICIERS PUBLICS ET MINISTÉRIELS, LES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES JUDICIAIRES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'ensemble des officiers publics et ministériels (OPM) s'élève à 15 900 qui exercent en majorité en qualité d'associé (65 %). Deux sur cinq (41 %) sont des femmes, moins âgées que les hommes en moyenne (44 ans et 8 mois contre 49 ans et 1 mois). Près des deux tiers des offices sont des sociétés (63 %), en général des sociétés civiles professionnelles (75 %).

Plus de 7 200 notaires sur les 11 900 exerçant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont associés (soit 61 %) et 21 % salariés. Leurs caractéristiques sociodémographiques sont proches de celles de la moyenne des OPM : ils sont âgés de 46 ans et 10 mois en moyenne et près de trois notaires sur cinq sont des hommes.

On compte 3 300 huissiers de justice. Près de deux huissiers sur cinq sont des femmes. Ils ont en moyenne 48 ans et 1 mois,

les femmes étant plus jeunes que les hommes de cinq ans et cinq mois en moyenne.

Les commissaires-priseurs, au nombre de 363, travaillent pour la moitié d'entre eux en qualité d'associé. Profession plus masculine que la moyenne des OPM (74 % d'hommes), elle est aussi plus âgée (51 ans et 4 mois). Près de la moitié (49 %) des offices sont des sociétés.

Les greffiers des tribunaux de commerce (232) et les avocats aux conseils (122) exercent en tant qu'associés dans respectivement 87 % et 89 % des cas.

Dans le cadre de la justice commerciale, 132 administrateurs et 294 mandataires judiciaires officient dans respectivement 82 et 225 études au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Définitions et méthodes

**Officier public et ministériel** : personne titulaire d'un office, conféré à vie par l'autorité publique et lui donnant le droit de présenter un successeur (office ministériel), ayant qualité pour dresser des actes publics dit « authentiques », c'est-à-dire dont la force probante est quasi-absolue (office public).

**Notaire** : officier public et ministériel qui rédige et reçoit des actes ou contrats auxquels il confère un caractère « authentique » (ex : testament, vente d'immeuble, contrat de mariage...).

**Huissier de justice** : officier public et ministériel qui délivre des actes judiciaires (ex : convocation en justice) et procède à l'exécution forcée des décisions de justice (ex : expulsion, saisie...).

**Commissaire-priseur judiciaire** : officier ministériel qui détient un monopole lui permettant de procéder aux ventes judiciaires (prescrites par la loi ou la justice) de meubles et effets mobiliers corporels (robes, bijoux...) aux enchères publiques.

**Greffier de tribunal de commerce** : officier public et ministériel qui assiste les juges du tribunal de commerce à l'audience et le président dans ses tâches administratives et dirige les services du greffe (secrétariat) du tribunal de commerce.

**Avocat aux conseils** : officier ministériel qui a le monopole de l'assistance et de la représentation des plaideurs devant le Conseil d'État et la Cour de cassation.

**Modes d'exercice des professions d'officiers publics et ministériels** : les professions d'officiers publics et ministériels peuvent être exercées à titre individuel, d'associé avec un ou plusieurs confrères ou encore de salarié d'un confrère ou d'une société pour les notaires, les huissiers de justice, les commissaires-priseurs ou les greffiers de tribunaux de commerce.

**Administrateur judiciaire** : dans le cadre d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire, il est chargé d'assister ou de surveiller le débiteur en difficulté, voire d'administrer son entreprise.

**Mandataire judiciaire** : dans le cadre des procédures de sauvegarde, de redressement et de liquidation, il est chargé de représenter les créanciers.

**Champ** : France métropolitaine et DOM.

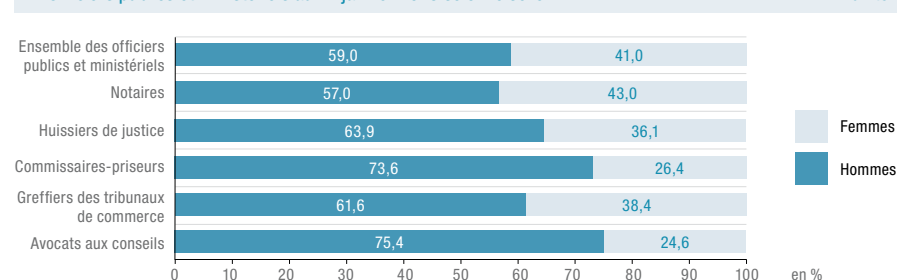
**Source** : Ministère de la Justice / Direction des affaires civiles et du Sceau

**Pour en savoir plus** : [www.justice.gouv.fr/justice-civile-11861/](http://www.justice.gouv.fr/justice-civile-11861/)

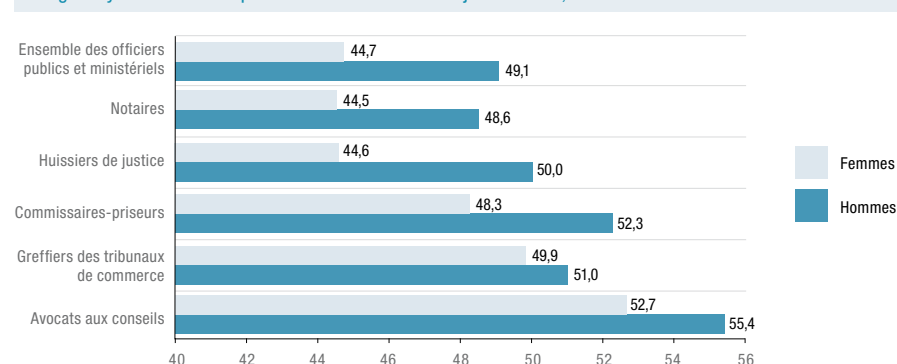
### 1. Officiers publics et ministériels au 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon le mode d'exercice

|  | Total         | Associé       | Individuel   | Salarié      |
|--|---------------|---------------|--------------|--------------|
| <b>Officiers publics et ministériels</b> | <b>15 899</b> | <b>10 306</b> | <b>2 856</b> | <b>2 737</b> |
| Notaires                                 | 11 931        | 7 250         | 2 208        | 2 473        |
| Huissiers de justice                     | 3 251         | 2 562         | 470          | 219          |
| Commissaires-priseurs                    | 363           | 185           | 143          | 35           |
| Greffiers des tribunaux de commerce      | 232           | 201           | 21           | 10           |
| Avocats aux conseils                     | 122           | 108           | 14           | /            |

### 2. Officiers publics et ministériels au 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon le sexe



### 3. Âge moyen des officiers publics et ministériels au 1<sup>er</sup> janvier 2018, selon le sexe



### 4. Nombre d'offices au 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon le mode de gestion

|                                     | Total <sup>(1)</sup> | Dont offices en société           |                             |
|-------------------------------------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
|                                     |                      | Sociétés civiles professionnelles | Sociétés d'exercice libéral |
| <b>Total</b>                        | <b>7 631</b>         | <b>3 586</b>                      | <b>1 193</b>                |
| Notaires                            | 5 506                | 2 534                             | 762                         |
| Huissiers de justice                | 1 650                | 852                               | 330                         |
| Commissaires-priseurs               | 276                  | 87                                | 49                          |
| Greffiers des tribunaux de commerce | 134                  | 65                                | 50                          |
| Avocats aux conseils                | 65                   | 48                                | 2                           |

<sup>(1)</sup> hors offices vacants ou non pourvus

### 5. Administrateurs et mandataires judiciaires au 1<sup>er</sup> janvier 2018

|                             | Nombre de professionnels | Nombre d'études |
|-----------------------------|--------------------------|-----------------|
| Administrateurs judiciaires | 132                      | 82              |
| Mandataires judiciaires     | 294                      | 225             |

## 18.2 LES AVOCATS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 67 000 personnes exercent la profession d'avocat : 36,3 % à titre individuel, 29,9 % en qualité d'associé, 29,4 % en qualité de collaborateur et 4,4 % en tant que salarié. Cette profession, majoritairement féminine (55,6 %) est âgée en moyenne de 44 ans, les hommes ayant près de six ans de plus que les femmes.

Entre 2009 et 2018, soit dix années d'observation, le nombre d'avocats a progressé de 33 %. Parmi eux, le nombre de femmes a augmenté plus vite que celui des hommes (respectivement 47 % et 19 %). Le sex-ratio, rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes, à l'équilibre en 2008, et en faveur des hommes avant, se met à diminuer constamment depuis. Ainsi, en 2009, on comptait 98 hommes pour 100 femmes ; en 2018, le ratio est passé à 80 hommes pour 100 femmes.

12,3 % des avocats (8 300) sont titulaires d'une mention de spécialisation. Celle-ci est près d'une fois sur cinq le droit du travail (18 %). Les principales autres mentions de spécialisation sont, à parts quasiment égales, le droit fiscal et douanier (11 %), le droit des sociétés (9 %), le droit de la sécurité sociale et de la protection sociale (9 %), le droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine (9 %), le droit immobilier (8 %) et le droit commercial, des affaires et de la concurrence (8 %).

Sur l'ensemble des avocats exerçant en France au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 2 300 avocats sont de nationalité étrangère, soit une part de 3,5 %. Près de la moitié vient d'Union Européenne (49 %), un peu plus d'un quart est originaire d'Afrique (28,5 %) et 8 % d'Amérique du Nord.

### Définitions et méthodes

**Avocat** : auxiliaire de justice (personne qui apporte son concours à la justice) dont la mission est de conseiller, de représenter et d'assister en justice la personne qui le choisit pour la défense de ses intérêts devant les différentes juridictions.

**Modes d'exercice de la profession d'avocat** : la profession d'avocat peut être exercée à titre individuel, d'associé avec un ou plusieurs confrères, de salarié d'un confrère ou d'une société d'avocats, ou encore de collaborateur d'un autre avocat qui lui rétrocède des honoraires.

**Champ** : France métropolitaine et DOM.

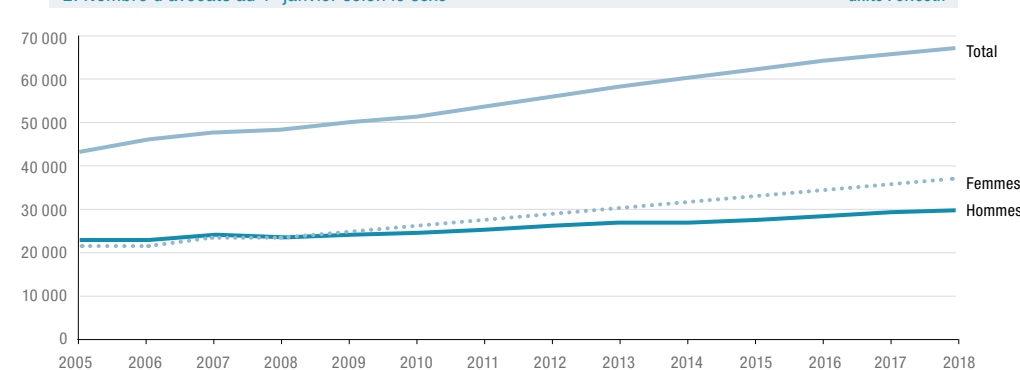
**Source** : Ministère de la Justice / Direction des affaires civiles et du Sceau

**Pour en savoir plus** : [www.justice.gouv.fr/justice-civile-11861/](http://www.justice.gouv.fr/justice-civile-11861/)

### 1. Avocats au 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon le mode d'exercice

|               | unité : effectif |              |
|---------------|------------------|--------------|
|               | Nombre           | En %         |
| <b>Total</b>  | <b>66 958</b>    | <b>100,0</b> |
| Individuel    | 24 307           | 36,3         |
| Associé       | 20 048           | 29,9         |
| Collaborateur | 19 670           | 29,4         |
| Salarié       | 2 933            | 4,4          |

### 2. Nombre d'avocats au 1<sup>er</sup> janvier selon le sexe



### 3. Avocats et âge moyen des avocats au 1<sup>er</sup> janvier 2018, selon le sexe

|                       | unité : effectif |        |        |                      |
|-----------------------|------------------|--------|--------|----------------------|
|                       | Total            | Hommes | Femmes | Part des femmes en % |
| Avocats               | 66 958           | 29 700 | 37 258 | 55,6                 |
| Âge moyen (en années) | 43,9             | 47,1   | 41,5   | /                    |

### 4. Avocats titulaires d'une mention de spécialisation au 1<sup>er</sup> janvier 2018

|   | unité : effectif |
|---|------------------|
| <b>Total</b>  | <b>8 266</b>     |
| Nature de la mention de spécialisation                      |                  |
| Droit du travail  | 1 499            |
| Droit fiscal et droit douanier                              | 933              |
| Droit des sociétés  | 776              |
| Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale    | 731              |
| Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine    | 704              |
| Droit immobilier  | 691              |
| Droit commercial, des affaires et de la concurrence         | 629              |
| Droit pénal   | 378              |
| Droit public  | 384              |
| Procédure d'appel   | 239              |
| Droit de la propriété intellectuelle                        | 257              |
| Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution | 178              |
| Autres  | 867              |

### 5. Avocats étrangers et avocats inscrits dans un barreau français et étranger au 1<sup>er</sup> janvier 2018

|  | unité : effectif |
|--|------------------|
| <b>Avocats étrangers</b>                                     | <b>2 333</b>     |
| <b>Union européenne</b>                                      | <b>1 153</b>     |
| dont   |                  |
| Allemagne  | 210              |
| Royaume-Uni  | 202              |
| Italie   | 155              |
| Belgique   | 123              |
| <b>Hors Union européenne</b>                                 | <b>1 180</b>     |
| dont   |                  |
| Afrique (hors Maghreb)                                       | 401              |
| Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)                            | 263              |
| États-Unis d'Amérique  | 126              |
| <b>Avocats inscrits dans un barreau français et étranger</b> | <b>2 731</b>     |

## 18.3 LES CONCILIEATEURS, LES DÉLÉGUÉS ET MÉDIATEURS DU PROCUREUR

En 2017, les conciliateurs de justice (2 070) ont été saisis de 136 800 affaires civiles qui se sont terminées par une conciliation dans la moitié des cas.

Les associations socio-judiciaires (152) ont quant à elles, pris en charge 10 000 mesures de médiation pénale.

En 2017, les délégués du procureur (906) et les médiateurs pénaux (324) ont été sollicités pour intervenir dans les affaires pénales. Le parquet leur a confié la mise en œuvre de 149 000 mesures alternatives.

### Définitions et méthodes

**Conciliateur de justice** : nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel et exerçant ses fonctions à titre bénévole, le conciliateur de justice est chargé de faciliter en dehors de tout procès le règlement amiable des différends portant sur des droits dont les parties ont la libre disposition. Il peut aussi être désigné, dans le cadre d'un procès civil, par l'autorité judiciaire saisie, pour procéder à une tentative de conciliation des parties.

**Délégué du procureur** : personne chargée de procéder sur instruction du procureur de la République à la mise en œuvre d'une alternative à la poursuite (ex : rappel à la loi) ou d'une composition pénale.

**Médiateur du procureur** : personne chargée de procéder sur instruction du procureur de la République à un rapprochement entre l'auteur de l'infraction et la victime en vue d'un règlement amiable du conflit né de l'infraction.

**Association socio-judiciaire** : association qui apporte son concours au fonctionnement de la justice notamment dans le domaine de l'aide aux victimes.

### 1. Activité des conciliateurs de justice en 2017 unité : effectif et affaire

|                                    |         |
|------------------------------------|---------|
| Nombre de conciliateurs de justice | 2 070   |
| Nombre de saisines directes        | 136 849 |
| Nombre d'affaires conciliées       | 70 046  |
| Taux de conciliation (en %)        | 51,2    |

### 2. Délégués et médiateurs du procureur en 2017 unité : effectif et affaire

|   |         |
|---|---------|
| Délégués du procureur   | 906     |
| Médiateurs pénaux   | 324     |
| Associations socio-judiciaires  | 152     |
| Mesures alternatives confiées aux délégués et aux médiateurs              | 149 000 |
| Mesures de médiations pénales confiées aux associations socio-judiciaires | 10 000  |

**Champ** : France métropolitaine et DOM.

**Source** : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Enquête conciliateurs, enquête délégués du procureur et médiateurs

**Pour en savoir plus** : « Délégués et médiateurs du procureur : des acteurs essentiels de la mise en œuvre de la réponse pénale », *Infostat Justice 140*, mars 2016